

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3467

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du déploiement de la stratégie industrielle de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Hélène Duvivier

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

Commission permanente du 8 juillet 2024**Délibération n° CP-2024-3467**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du déploiement de la stratégie industrielle de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et objectifs

L'industrie est inscrite dans l'histoire du territoire de la Métropole. Elle a été le pilier de son essor économique et source d'une diversification historique qui a donné à celui-ci la capacité de rebondir lors des crises majeures du XX^{ème} siècle : de la soierie à la chimie et aux matériaux de demain, les sciences du vivant, la construction mécanique, les véhicules industriels, etc.

Si la Métropole a aussi souffert de la désindustrialisation, le socle d'activités économiques reste solide. Avec plus de 50 % de la richesse créée sur le territoire, l'industrie reste l'un des moteurs de l'économie de la Métropole: elle représente 80 500 emplois fin 2022 soit 13 % des emplois salariés privés du territoire. Ces emplois se répartissent dans plus de 8 000 établissements.

Pour autant, l'industrie est aujourd'hui confrontée à des défis majeurs : sobriété énergétique, lutte contre le réchauffement climatique, résilience et souveraineté, préservation des ressources naturelles, etc. C'est pourquoi la Métropole se donne pour mission d'accompagner la transformation de son industrie et ainsi contribuer :

- à l'atteinte des objectifs fixés par le plan climat de la Métropole,
- aux enjeux de ré-industrialisation et d'autonomie stratégique de l'Europe exacerbés par la crise sanitaire,
- à retisser des liens entre les industries, leurs territoires et les habitants, pour répondre aux actuelles réticences et incompréhensions eu égard aux impacts potentiels (visuels, sonores, olfactifs, rejets, risques, etc.).

Pour cela, la Métropole a mis en place, en 2021, une stratégie ambitieuse d'accompagnement de l'industrie, articulée autour de quatre axes :

- accueillir et accompagner le déploiement productif des industries par une insertion équilibrée et apaisée dans le tissu urbain,
- transformer, c'est-à-dire proposer aux industriels des dispositifs favorisant le développement d'activités productives moins polluantes, plus résilientes, plus sûres, plus sobres et moins consommatrices de ressources,
- reconnecter et retisser les liens avec les habitants, et accompagner l'attractivité des métiers industriels,
- coopérer en impliquant les territoires, les entreprises et les habitants.

En complément des actions qu'elle peut conduire directement, la Métropole apporte un soutien aux structures qui promeuvent et soutiennent la transition de l'industrie :

- La Ruche industrielle : Sa mission est de permettre aux industriels du territoire de s'épauler pour trouver des réponses aux enjeux environnementaux et sociaux actuels, développer leur performance et mener ensemble des projets de transformation technologique, humaine ou organisationnelle.

- La Fondation pour la médiation industrielle Industrie Lyon Saint-Etienne (ILYSE) : créée fin 2019 dans le cadre du programme "Lyon-Saint-Etienne, l'industrie intégrée et reconnectée à son territoire et à ses habitants", la fondation poursuit deux objectifs stratégiques : renforcer l'attractivité des métiers industriels et la formation et retisser le lien entre industrie, territoire et habitants.

- France Clusters : association créée en 1998 qui assure l'animation nationale de la communauté des clusters d'entreprises, pôles de compétitivité et filières territoriales (300 clusters et pôles en France, 80 000 entreprises cibles, 2M d'emplois, notamment industriels).

- CSI France : association qui regroupe des chefs d'entreprises de projets industriels en amorçage mais également des sous-traitants, des acteurs du financement et de l'accompagnement et tous citoyens professionnels souhaitant contribuer à la promotion et à l'évolution de l'écosystème startups en faveur des projets industriels, dans une démarche d'économie circulaire.

Chacune de ces structures sollicite le soutien financier de la Métropole pour ses actions en résonance avec la stratégie industrielle portée par cette dernière.

II - Propositions de financement concernant les structures qui accompagnent le déploiement de la stratégie industrielle de la Métropole

1° - La Ruche industrielle

La Ruche industrielle est une association à but non lucratif, créée en 2019 par sept industriels de taille et secteur différents (Volvo, Bosch France, ALDES, VICAT, EDF, SCNF, FIVES), qui se sont associés à une grande école d'ingénieurs, l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon, et à la Métropole.

La raison d'être de l'association est d'accompagner la transformation des entreprises industrielles et le développement des femmes et des hommes par la réalisation de projets communs en mode collaboratif. Les valeurs portées par La Ruche industrielle sont une approche durable, la collaboration, le pragmatisme, l'audace et la convivialité.

Son objet social est d'animer un lieu pour explorer, penser et co-construire l'industrie de demain, stimuler l'intelligence collective en créant les conditions de partage et de collaboration entre les entreprises et les différentes catégories d'acteurs (acteurs universitaires, de la recherche, institutionnels, autres associations par exemple), favoriser les projets partagés ou co-développés entre plusieurs entreprises ou plusieurs structures, proposer un lieu d'expérimentation pour matérialiser la transformation des entreprises, pour elles-mêmes ou en collaboration avec d'autres.

La mission de La Ruche Industrielle est donc de permettre aux industriels du territoire de s'épauler pour trouver des réponses aux enjeux environnementaux et sociaux actuels et développer leur performance en menant ensemble des projets de transformation technologique, humaine ou organisationnelle.

Elle s'appuie, en 2023, sur une équipe six salariés et sur un collectif de 17 membres : ALDES, Bosch Rexroth, EFI Automotive, SNCF, Renault Trucks / Volvo, SEB, Montabert, PTC, FIVES, Haulotte, l'INSA, l'Ecarn, l'École Centrale, JTEKT, CNR, KNDS et avec le soutien de la Métropole.

Des discussions sont en cours avec d'autres entreprises industrielles qui concrétiseront possiblement leur engagement auprès de l'association courant d'année.

Les objectifs et axes de travail définis par La Ruche industrielle sont en très forte articulation avec la stratégie industrielle de la Métropole et, notamment, les domaines stratégiques transformer et coopérer. Son offre de service est construite autour de trois piliers, alliant approche technologique et non technologique, accompagnement à la transformation des organisations et fertilisation croisée entre filière :

- le pilier "vers une industrie durable" : un lieu d'inspiration, partage d'expérience, médiation : une programmation d'événements permettant l'échange de connaissances et de savoir-faire entre les acteurs, par conférences, ateliers, rencontres business, voyages d'inspiration, partages d'expérience, partage de cas d'usage et de besoins,

- le pilier "vers une industrie humaine" : initier et accompagner la transformation en lien avec le territoire par l'humain sur les chaînes de production, l'impact du télétravail, la formation pour accompagner l'attractivité de la filière etc.,

- le pilier "vers une industrie performante" : accompagner les projets inter-entreprises avec des programmes d'accélération de projets industriels, allant de la découverte d'une thématique jusqu'à l'accompagnement à l'industrialisation en passant par la phase prototypage et pilote, afin de favoriser le développement de projets mutualisés.

a) - Compte-rendu des actions réalisées en 2023 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2023-1009 du 14 mars 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de La Ruche industrielle. Cette subvention a permis d'accompagner la maturité de l'association en soutenant les dépenses de fonctionnement liées à l'animation du lieu et à son ouverture sur la cible petites et moyennes entreprises (PME).

Le bilan des actions réalisées en 2023 est le suivant : 5300 visiteurs et participants aux événements, 12 cercles thématiques, dont trois nouveaux (XRDays, chefs de projets, Ambassadeurs) et 310 personnes actives dans les projets issus de ces cercles, deux promotions pour l'action Boostart, l'ancrage des événements phare organisés par l'association (journée des collaborateurs Ruche, les XRDays avec 600 participants, le forum des métiers et la matinée PME avec 850 participants et 38 embauches déclenchées, le lancement de l'animation USIN, les deux salons grand-public Demain mais en mieux et Viva Fabrica).

Les projets développés en 2023 ont porté sur les thématiques suivantes :

- la transformation technologique (implémenter la continuité numérique dans l'usine, protéger les systèmes industriels par la cybersécurité, réconcilier et interpréter les données, implémenter des lignes flexibles de production multi-produits),

- la transformation écologique (industrie circulaire, optimiser la consommation énergétique des bâtiments et process industriels),

- la transformation humaine (marque employeur, féminiser l'industrie, en lien avec le programme Boostart sur le thème de l'intraprenariat).

b) - Programme d'actions 2024 et plan de financement prévisionnel

Le plan d'actions de La Ruche industrielle pour 2024 consiste à pérenniser le modèle économique actuel de l'association, basé sur le développement de projets collaboratifs entre ses membres et la mutualisation de moyens et de compétence.

Les projets déployés en 2024 concerneront les thèmes suivants : développer une culture de la sécurité, comprendre et utiliser l'intelligence artificielle, optimiser la consommation des postes énergivores, implémenter ou accélérer la seconde vie des produits, suivre les indicateurs de production, tracer les produits et suivre les stocks, implémenter et maintenir les instructions digitales.

En parallèle, deux nouveaux projets sont en cours de déploiement :

- le Cercle des dirigeants des très petites entreprises/PME pour partager des sujets, conseiller sur des décisions à prendre, se confronter aux futures décisions stratégiques, gagner de la maturité et aboutir à des solutions pratiques grâce à l'expérience des autres et d'experts,

- le Showroom de l'industrie qui se transforme sur le site de La Ruche industrielle. L'association a le souhait d'exposer des contenus permettant aux visiteurs (jeunes, demandeurs d'emploi, professionnels, grand public) de mieux appréhender l'industrie, ses métiers, et ses enjeux de transformation, avec deux niveaux : un niveau jeune public et grand public avec un parcours de visites composé de démonstrateurs, de vidéos, de maquettes et un niveau réservé au personnel des adhérents de La Ruche industrielle avec des contenus plus techniques, notamment le banc mini usine. Ce format nécessiterait en amont la présentation et l'accompagnement des professeurs/accompagnants à l'emploi afin de démultiplier les visites et l'impact.

Le programme d'actions prévoit également des événements permettant l'échange de connaissances et de savoir-faire entre les acteurs au plan local voire national : visites industrielles, conférences inspirantes, et l'organisation d'événements phares. Il s'agit de :

- Femmes, ne restez pas sur la touche !,
- Retour d'expérience sur les actions sur l'économie circulaire,
- Retour d'expérience sur les actions de La Ruche industrielle,

- le Forum des métiers/matinée PME,
- les XR Days.

L'année 2024 permettra également de poursuivre l'animation du site USIN qui a démarré en 2023.

Budget prévisionnel de l'association La Ruche industrielle pour 2024 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
projets et animation	306 000	subvention Métropole	50 000
salaires et charges sociales (six équivalents temps plein + un alternant)	455 000	autres subventions (sollicitées)	40 000
		autres revenus (location espaces/autres services)	156 000
bâtiment et fonctionnement	335 000	subvention Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA) - Banque des territoires	31 000
dotation aux amortissements	76 000	adhésions entreprises	895 000
Total	1 172 000	Total	1 172 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association de La Ruche industrielle pour son programme d'actions 2024.

L'attribution de cette subvention s'inscrit sur la base régime cadre exempté n° SA.111723 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023 et rectifié au JOUE du 31 août 2023. L'aide versée à l'association La Ruche industrielle revêtant le caractère d'une aide au développement économique, la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) autorise, par convention, la Métropole à verser cette aide conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT).

2° - La Fondation pour la médiation industrielle ILYSE

La Fondation ILYSE est l'une des actions phare du programme "Lyon-Saint-Etienne, l'industrie intégrée et reconnectée à son territoire et à ses habitants", labellisé en septembre 2019 et cofinancé par l'État dans le cadre de l'appel à projets France 2030 - Territoires d'innovation (TIGA).

Elle est l'une des réponses aux enjeux de médiation industrielle pour recréer des liens entre les industries, les habitants et leurs territoires. Il s'agit notamment de développer une culture industrielle commune, valoriser les métiers industriels et, ce faisant, développer et adapter les compétences en regard des défis à venir. En effet, si les dernières années ont mis en lumière, aux yeux de la population, l'importance d'une industrie indépendante, localisée sur le territoire, en particulier sur le plan des biens de première nécessité, pour autant celle-ci souffre d'une image peu attractive et peine toujours à recruter.

L'ambition est donc d'aller vers une industrie plus inclusive et reconnectée au territoire. Les publics cibles de la médiation industrielle sont la jeunesse et les jeunes en scolarité (en particulier les collégiens de 3^{ème} en phase d'orientation, et leurs enseignants), les demandeurs d'emploi ou personnes en insertion (personnes et accompagnateurs), et les habitants (parents, voisins, concitoyens).

Par délibération du Conseil n° 2020-4177 du 29 janvier 2020, la Métropole a approuvé le cadre de la contractualisation pour ce programme, avec une convention de subvention entre la Métropole, qui coordonne l'ensemble, et la Banque des territoires, opérateur de l'État pour le programme Territoires d'innovation. Un accord de *consortium* a également été signé entre la Métropole et ses partenaires dont Saint-Etienne Métropole. Par la même délibération, la Métropole a également approuvé sa participation, en tant que membre fondateur, à la future Fondation pour la médiation industrielle.

La Fondation pour la médiation industrielle fait partie des actions subventionnées par le programme Territoires d'innovation, à hauteur de 50 % et pour un montant maximum de 963 468 € sur cinq ans. Les autres financements sont apportés par la Métropole, Saint-Etienne Métropole et l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Lyon-France et Loire. Ainsi, au total, 1 926 935 € devront avoir été apportés à la fondation pour soutenir sa mise en œuvre opérationnelle (logistique, méthodologique et financière) de ses actions sur cinq ans.

Le 26 mai 2020, la Métropole, Saint-Etienne Métropole, l'Université de Lyon, la région académique AuRA, l'UIMM Lyon-France et la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) ont conclu une convention portant création de la Fondation pour la médiation industrielle, renommée Fondation ILYSE en 2021. Celle-ci a pour objet de fédérer les acteurs du territoire dans une structure commune et collaborative en capacité de piloter et déployer des actions de médiation industrielle à l'échelle territoriale autour de deux objectifs stratégiques :

- renforcer l'attractivité des métiers industriels et la formation,
- retisser le lien entre industrie, territoire et habitants.

a) - Compte-rendu des actions réalisées sur la période 2020-2023 et bilan

La Fondation ILYSE a procédé par appels à projets auprès des différents acteurs et partenaires potentiels.

Le 1^{er} appel à projets, lancé fin 2021 sur le thème "L'industrie pour les 11-16 ans, tout un monde à (re-) découvrir", a permis de retenir cinq lauréats, qui ont bénéficié d'une dotation de 322 000 € (intervention de 40 %, en moyenne 60 000 € sur deux ans) : la Fondation CGénial (programme ingénieurs et techniciens dans les classes et poursuite avec le concours CGénial), Emploi Loire observatoire (qui propose des parcours immersifs vers les métiers de l'industrie en commençant par des escape game industriels), Silk me Back (faire redécouvrir les métiers de l'industrie du textile grâce à sa Caravane soyeuse, cabinet de curiosités textiles), Télémaque (programme de mentorat au long cours avec mentors industriels), Entreprendre pour apprendre (mini-entreprises industrielles). La restitution et le bilan à 18 mois de ces projets ont été présentés en juin 2024.

Le 2^{ème} appel à projets, lancé en 2022 sur le thème des "Nouvelles vocations professionnelles : en quoi les activités productives locales font-elles sens aujourd'hui ?", a retenu le projet Déclik industrie, porté par SIRAC, acteur rhodanien, et le Club Gier entreprises, acteur de la Vallée du Gier. Celui-ci vise à créer une communauté d'ambassadeurs de l'industrie, fédérés autour d'une vision partagée des atouts de l'industrie locale. Le dispositif prévoit d'animer deux parcours immersifs, l'un à destination des acteurs industriels, l'autre dédié aux prescripteurs à la reconversion, chacun ayant pour objectif de confronter les uns aux réalités terrain des autres. Déclik industrie cible près de 800 prescripteurs, plus de 500 industriels, sur la base d'un budget de 350 000 € dont 149 000 € financés *via* la Fondation ILYSE.

Le 3^{ème} appel à projets a été lancé en 2023 sur le thème de "l'industrie en culture : savoir-faire d'hier et d'aujourd'hui pour mieux produire demain". Quatre projets ont été retenus, ils se déploieront sur 2024 et 2025. L'enveloppe financière consacrée est de 100 000 €.

La Fondation ILYSE a, par ailleurs, organisé ou participé à plusieurs événements :

- la Semaine de l'industrie en 2022 et 2023 avec l'organisation d'une micro-entreprise industrielle par Entreprendre pour apprendre au sein de l'association La Ruche industrielle, sur le site USIN à Vénissieux, et une visite de l'entreprise Symbio par 60 collégiens issus de deux collèges,

- les Meet'up & Match de la Fondation permettant aux porteurs de projets lauréats des 1^{ers} appels à projets de créer des synergies et d'amorcer des partenariats concrets avec des entreprises industrielles et les acteurs académiques du territoire,

- un atelier à l'Université de Lyon dans la perspective de l'appel à projets 2024 qui a réuni une vingtaine de membres dont 1/3 d'industriels (Mersen, Thuasne, CMS Industrie, Mécaloire, etc.), 1/3 de représentants de l'enseignement (collège Gérard Philippe, lycée Chevreul, etc.) et 1/3 de professionnels de l'orientation (APPEL Rhône, Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public, Fondation JAE, etc.),

- la présentation, le 3 juin 2024 à la délégation Saint-Etienne de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon Métropole Saint-Étienne-Roanne, des 10 projets soutenus aux acteurs locaux, notamment industriels.

Elle a, parallèlement, proposé plusieurs animations dans le cadre de ses appels à projets :

- des rendez-vous sur le terrain et l'organisation d'ateliers pour informer et contribuer à faire émerger des projets en réponse à ses appels. Par exemple, un atelier de ce type, organisé au Pôle Pixel en avril 2024, a réuni une trentaine de participants, potentiels candidats (le Collectif Start Up Industrielles France, la FERS, Emplois Loire observatoire, le Textile lab, les planétariums de Vaulx-en-Velin et de Saint-Etienne, Indulo et le grand plateau,

Spacejunk, Sport dans la Ville, etc),

- l'accompagnement des projets lauréats dans leur déploiement, par le parrainage, et la mise en relation des lauréats avec des acteurs industriels et institutionnels du territoire. A titre d'exemple, pour les lauréats de l'appel à projets culture industrielle, mise en relation avec l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie, la Mission Vallée de la Chimie, la Ville de Saint-Fons, le Musée d'Art et d'industrie de Saint-Etienne.

Enfin, la gouvernance de la Fondation s'est élargie à cinq nouveaux membres : France Travail, l'Association des Musées des cultures scientifique, technique et industrielle, la CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, AuRA Orientation et le groupe HEF (en tant que mécène donateur). Le recrutement et l'animation des entreprises mécènes de la fondation se sont poursuivis : Thermi-Lyon, SEGM, Thuasne, Mersen.

b) - Plan d'actions 2024 et budget prévisionnel

Les enjeux 2024 pour la Fondation ILYSE sont les suivants :

- être plus et mieux identifiée sur le territoire des deux Métropoles pour mobiliser plus d'acteurs par la consolidation de son offre et en affirmant sa différenciation,
- mieux mailler son action avec les autres dispositifs/structures/outils de la médiation industrielle, au profit d'une offre de services plus robuste et moins éparpillée,
- intégrer les enjeux des partenaires dans la gouvernance,
- stabiliser son modèle économique en diversifiant les sources de financement pérennes et en constituant une communauté active de mécènes.

La mise en œuvre du plan d'actions 2024-2025 se décline en trois volets :

- lancer des appels à projets thématiques et financer les projets lauréats : permettre à de nouveaux acteurs de se manifester, de reconduire certains formats lauréats,
- poursuivre la mise en visibilité des actions de la Fondation ILYSE en saisissant les opportunités d'investir des temps forts récurrents existants ou à organiser,
- élargir les sources de financement au-delà des contributions financières des membres fondateurs en allant chercher des mécènes.

L'appel à projets 2024 portera sur la problématique "Transitions durables dans l'industrie : quelles opportunités d'orientation pour les jeunes ?", il ciblera les prescripteurs à l'orientation. L'accompagnement au déploiement concernera les 10 projets en cours actuellement. L'étude sera faite d'un projet expérimental mené avec le rectorat de Lyon autour de l'événement "Demain mais en Mieux !" pour février 2025.

Budget prévisionnel de la fondation pour 2024 :

Dépenses	Montant TTC (en €)	Recettes	Montant TTC (en €)
coordination de la fondation, frais de gestion	217 000	subvention TIGA - Banque des territoires	208 434
déploiement d'actions sur la médiation industrielle	300 000	Métropole	80 000
		Saint-Etienne Métropole	70 000
		UIMM Lyon Rhône	40 000
		UIMM Loire	34 000
		mécénat Mersen	5 000
		mécénat groupe HEF	33 000
		produits constatés d'avance	46 566
Total	517 000	Total	517 000

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver le versement d'une participation financière d'un montant de 80 000 € à la Fondation ILYSE, pour son programme d'actions 2024, celle-ci étant placée sous l'égide de la fondation abritante Fondation innovation et transitions (FIT). Pour rappel, selon les termes de la convention du 26 mai 2020 portant création de la Fondation pour la médiation industrielle, celle-ci est créée sous l'égide de la FPUL, dite fondation abritante, devenue FIT en 2022 et désormais régie par les statuts modifiés, annexés au décret du 20 décembre 2022, publié au Journal officiel de la République française du 27 décembre 2022.

3° - France Clusters

a) - Contexte et objectifs

Face aux défis majeurs auxquels l'industrie est confrontée, le développement de la circularité à différentes phases clés du cycle de vie d'un produit apparaît comme l'un des leviers pour réduire l'empreinte matière des entreprises tout en contribuant à renforcer leur robustesse. En effet, le site d'une entreprise industrielle ne représente que 1 à 5 % de l'empreinte environnementale de son activité, ses impacts se situant principalement en amont, dans la chaîne d'approvisionnement et dans la conception du produit.

C'est pourquoi la Métropole souhaite encourager les industriels du territoire, qui ont aujourd'hui des modèles linéaires, à expérimenter de nouvelles boucles de circularité, qu'il s'agisse de choix des matières/matériaux, 1^{ère} vie du produit ou mise en place de nouveaux cycles de vie du produit.

Sur la base de l'expérience du Cercle industrie circulaire initié au sein de La Ruche industrielle et qui a suscité l'accompagnement de quatre industriels pour expérimenter des modèles circulaires, la Métropole est convaincue de l'enjeu de poursuivre et d'amplifier les dynamiques similaires. Pour cela, plusieurs leviers sont identifiés :

- conduire des actions de sensibilisation auprès des industriels du territoire, notamment issus de la communauté des signataires du "Manifeste pour une industrie qui se transforme et s'engage pour l'environnement". L'objectif est d'explicitier l'intérêt, pour ces acteurs, d'intégrer les principes de l'industrie circulaire,
- accompagner des diagnostics auprès de certains industriels, notamment ceux qui ont candidaté à l'appel à projets "Pivoter vers l'industrie circulaire" diffusé en octobre 2023 avec l'objectif d'identifier des solutions circulaires concrètes, pour répondre à plusieurs problématiques identifiées comme les approvisionnements ou une perte de compétitivité,
- accompagner concrètement les projets d'industriels qui souhaitent convertir leur modèle d'affaires vers la circularité.

b) - Le projet d'un accélérateur de l'industrie circulaire

L'accélérateur de l'industrie circulaire a pour objectif d'accompagner une dizaine d'industriels, tout secteur ou activité confondus, vers la circularité à partir de deux angles complémentaires : le pivot vers un modèle d'affaires circulaire, et l'industrialisation-passage à l'échelle de ce nouveau modèle industriel. Pour cela, il propose une approche en trois phases, sur une période de 13 mois : amorçage (trois mois), exploration et test marché (quatre mois), et mise en œuvre (six mois). Le parcours est structuré autour de temps individuels et de temps collectifs, fondés sur l'apport d'expertise et de partage entre pairs. Les cibles sont des entreprises industrielles ou de distribution, PME, entreprises de taille intermédiaire (ETI) ou directions de site de grandes entreprises, ayant en début de parcours un modèle linéaire ou très faiblement circulaire.

Le projet est porté par un *consortium* d'acteurs, dont le pilotage est assuré par l'association France Clusters. Les acteurs du *consortium* présentent de fortes complémentarités :

- France Clusters, en charge de pilotage du *consortium*, est une association loi 1901 qui accompagne le réseau des clusters d'entreprises, les pôles de compétitivité, les réseaux d'entreprises et leurs partenaires publics (Etat, collectivités), économiques, scientifiques et financiers pour accompagner la création et le développement des filières d'excellence dans les territoires. Rôle dans le *consortium* : portage du *consortium*, animation du programme et coordination des expertises, aide au recrutement des entreprises participantes en mobilisant les clusters locaux, dissémination des résultats,
- Opéo est une société de conseil en performance opérationnelle qui accompagne les industriels dans leurs mutations pour une plus grande résilience. Opéo a développé une expertise dans l'accompagnement à la transformation de ces organisations, que ce soit au niveau des cœurs d'usines (lieux de production) ou des chaînes de valeurs (circularité, soutenabilité et résilience des supply chains et des modèles économiques). Rôle dans le *consortium* : conception du programme pédagogique et animation des collectifs, apport d'expertise en industrie circulaire et en soutenabilité,

- La Ruche industrielle est une association rassemblant un collectif de 17 membres composé de 13 entreprises industrielles de différents secteurs, d'une institution et de trois grandes écoles qui se rassemblent pour accélérer leur transformation. Rôle dans le *consortium* : marraine du programme, intégration de la démarche à l'écosystème des industriels de La Ruche industrielle,

- Kickmaker est une agence de conseil en industrialisation de produits high-tech qui accompagne ses clients startups, ETI et grands groupes du prototype à la série. Rôle dans le *consortium* : apport d'expertise en conception produit, éco-conception, internet des objets et analyse du cycle de vie.

L'association de ces expertises et la durée du programme doivent permettre d'engager des transformations profondes des modèles industriels et non pas une optimisation des process tout en restant dans un modèle majoritairement linéaire.

c) - Programme d'actions 2024 et plan de financement prévisionnel

Le programme vise l'accompagnement d'une dizaine d'industriels, PME/ETI/directions de site de grandes entreprises issues de toutes filières ; il comprend :

- un parcours collectif : 10 ateliers collectifs, dont trois avec des pairs industriels avancés sur la circularité et cinq conférences avec des experts,
- un parcours individuel : 0,5 à un jour de coaching par entreprise entre chaque atelier.

Pour les entreprises bénéficiaires, les conditions de participation sont les suivantes : contribution financière (définie selon la taille de l'entreprise), implication de l'équipe dirigeante dans trois ateliers, mobilisation d'un chef de projet avec 10 à 20 % de son temps dédié au programme.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est partenaire de ce programme, pionnier au niveau national. Elle contribuera à sa diffusion sur d'autres territoires en fonction du bilan qui sera effectué en 2025.

Budget prévisionnel du programme d'actions de France Clusters pour 2024 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges de personnel	200 390	subvention fonctionnement Métropole	50 000
services extérieurs (locations, publicité, frais divers, etc.)	17 500	subvention fonctionnement ADEME	53 890
		contribution des entreprises	105 000
		contributions volontaires en nature revenus	9 000
Total	217 890	Total	217 890

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association France Clusters pour le projet "accélérateur de l'industrie circulaire". Le bénéficiaire est autorisé à reverser une partie de la subvention aux partenaires suivants du *consortium* selon le détail prévisionnel suivant : 10 000 € à Opéo, 10 000 € à Kickmaker et 10 000 € à La Ruche industrielle.

L'attribution de la subvention s'inscrit dans le cadre du règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis*. L'aide versée à l'association France Clusters revêtant le caractère d'une aide au développement économique, la Région AuRA autorise, par convention, la Métropole à verser cette aide conformément au CGCT.

4° - Le CSI France

a) - Contexte

L'industrie est confrontée aux trois enjeux suivants :

- décarboner ses activités pour lutter contre le réchauffement climatique,
- trouver des alternatives aux matières premières vierges non renouvelables pour préserver la biodiversité et répondre à la vulnérabilité actuelle des approvisionnements,
- redevenir attractive pour attirer et retenir les talents.

L'industrie circulaire est une combinaison de modèles économiques ayant pour fondement l'allongement des cycles d'utilisation de la matière et la prise en compte de l'ensemble des externalités. Il s'agit de créer des boucles sobres de circularité à chaque étape du cycle de vie du produit en travaillant sur la durabilité des ressources, l'extension de la durée de vie et/ou la vente d'un usage plutôt que d'un produit, le réemploi des produits, des composants et des matériaux tout en traitant les externalités négatives générées par la chaîne de valeur.

Dans ce cadre, les startups industrielles de rupture ont intérêt à adopter un modèle d'affaires circulaire, avec une empreinte matière et carbone minimale. Pour cela, il est cependant nécessaire de connaître et maîtriser ce type de modèle, se saisir des bonnes pratiques et nouer les bons partenariats.

Le CSI France est une association qui regroupe des chefs d'entreprise porteurs de projets industriels en phase d'amorçage mais aussi des sous-traitants, des acteurs du financement et de l'accompagnement. Son objet est de développer et soutenir l'amorçage industriel circulaire et innovant. Elle est née d'une tribune, publiée en 2021 et signée par une centaine d'acteurs de tous les territoires, sur les freins et les leviers dans l'accompagnement des startups industrielles.

Pour répondre à ces besoins, le CSI France crée des communautés régionales regroupant des startups industrielles désireuses de pivoter, des partenaires institutionnels et des fonds d'investissement prêts à les accompagner dans cette démarche de circularité.

b) - Programme d'actions 2024 et plan de financement prévisionnel

Dans le cadre de son projet "Accélérateur amorçage industriel circulaire", le CSI France réunit des startups souhaitant se circulariser, ainsi que des startups ayant déjà adopté ce modèle circulaire mais souhaitant passer à l'échelle supérieure de l'industrialisation.

À travers cet accélérateur, le CSI France construit, pérennise et essaime des parcours d'accélération sur le sujet de la circularité afin :

- de mettre en mouvement des cohortes de startups qui montreront la voie aux autres,
- de démocratiser la circularité et créer l'émulation en utilisant l'intelligence collective,
- de suivre la mesure d'impact impulsé par le programme (maturité circulaire, indicateurs financiers et extra-financiers sur le long terme),
- d'essaimer/diffuser, plus largement dans l'écosystème start-ups,
- de mettre à disposition des participants au programme une base de données de ressources sur la circularité (webinaires, méthodologies, use cases, réseau d'acteurs, glossaire des solutions, etc.) pour les aider à pivoter.

Le parcours d'accélération proposé en 2024 sera placé sous le signe de l'eau, la marraine de la promotion sera Esther Crauser-Delbourg, économiste de l'environnement spécialisée dans les questions de ressources en eau.

Le programme aura une durée de six mois (septembre 2024 à février 2025).

Budget prévisionnel du projet de CSI France pour 2024 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
services extérieurs	24 800	vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	41 000
autres services extérieurs	6 700	subvention Métropole	15 000
charges de personnel	24 500		
Total	56 000	Total	56 000
Contributions volontaires en nature			
mise à disposition gratuite de biens et services	6 500	dons en nature	6 500
bénévoles	30 000	bénévolat	30 000

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association CSI France pour le projet "Accélérateur amorçage industriel circulaire".

L'aide sera versée au titre du régime de *minimis* conformément au règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 8 décembre 2013, modifié par le règlement n° 2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023, publié au JOUE du 15 décembre 2023. L'aide versée au Collectif Stratups industrielles France revêtant le caractère d'une aide économique, la Région AuRA autorise, par convention, la Métropole à verser cette aide conformément au CGCT ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2024, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 50 000 € au profit de l'association La Ruche industrielle, dont une partie sera reversée aux partenaires du *consortium* selon le détail prévisionnel suivant :

- . 10 000 € à Opéo,
- . 10 000 € à Kickmaker
- . 10 000 € à La Ruche industrielle ;

- 80 000 € au profit de la Fondation ILYSE sous l'égide de la fondation abritante FIT ;

- 50 000 € au profit de l'association France Clusters ;

- 15 000 € au profit de l'association CSI France.

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association La Ruche industrielle, la Fondation ILYSE, l'association France Clusters et l'association CSI France, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 195 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - répartie sur les opérations suivantes :

- 130 000 € sur l'opération n° 0P01O5572,
- 65 000 € sur l'opération n° 0P01O5216.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-324739-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
